



**Devenir
UN
PROFESSIONNEL QUALIFIÉ**
(Fonction instituée par l'article 255 9° du Code Civil)

En suivant une formation organisée par l'ANAMJ - la représentation nationale des professionnels qualifiés – en collaboration avec le CRFPA de Poitiers, se déroulant sur 2 semaines (juillet 2010 & janvier 2011).

Formation permettant aux avocats (répondant aux critères définis) d'acquérir les capacités nécessaires pour exercer les fonctions de *Professionnel Qualifié*, afin de :

- dresser un inventaire estimatif ou de faire des propositions quant au règlement des intérêts pécuniaires des époux dans le cadre des procédures familiales.**
- assumer les nouvelles missions créées par le législateur.**

Formation organisée par l' ANAMJ en partenariat avec le C.R.F.P.A de Poitiers, se déroulant sur le site du Futuroscope (à 6 km de Poitiers, gare TGV, sortie autoroute)

L'ANAMJ, créée en 2006 regroupe 108 adhérents répartis sur 41 départements.

Objectifs :

- Chercher et recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un inventaire, et favoriser l'émergence d'opérations créatrices pour le règlement des intérêts pécuniaires des époux ;
- Faciliter la compréhension des outils et éléments d'évaluation du Patrimoine ;
- Appréhender le contexte économique et social dans lequel intervient le « professionnel qualifié » ;
- Développer ses capacités comptables et fiscales ;
- Envisager les problèmes posés par l'administration d'une succession, la substitution d'un héritier ou la représentation d'un indivisaire dans le cadre d'un partage et plus généralement l'ensemble des mandats judiciaires susceptibles d'être confiés au professionnel qualifié ;
- Découvrir et intégrer l'éthique inhérente à la fonction de Professionnel Qualifié.

Contenu de la formation (principaux thèmes évoqués):

- Introduction générale sur le mandat de professionnel qualifié.
- Comment faire un inventaire : méthodes d'évaluation des différents biens ;
- Evaluation des biens (immeuble, valeur locative, fonds de commerce, fonds artisanal, clientèle libérale, parts sociales multipropriété, produits de défiscalisation...)
- Recueil d'informations :
 - ❖ sur les dirigeants et associés ;
 - ❖ sur les avantages salariaux : valeur patrimoniale et régime fiscal ;
 - ❖ sur les biens et sur les sociétés établies à l'étranger ;
 - ❖ auprès des tiers, y compris ceux soumis au secret professionnel ;
- Système de retraite et outils nécessaires au calcul de la retraite ;
- Assurances vie et produits bancaires : typologie et régime, outils d'information ;
- Régime fiscal, problématique de la fixation des pensions alimentaires et des prestations compensatoires (barèmes et méthodes usités) ;
- Liquidation des différents régimes matrimoniaux ;
- La liquidation des successions et ses spécificités ;
- Lecture d'un bilan simple ;
- Aspects spécifiques concernant les biens situés à l'étranger ou la situation des couples mixtes ;
- Le recours éventuel à un sapiteur ;
- Déontologie du professionnel qualifié.

Public concerné : formation réservée aux avocats et anciens avocats inscrits aux barreaux français.

- titulaires de la mention de spécialisation « Droit des Personnes » ;

OU

- titulaires de l'un des champs de compétence suivants :

- ❖ « Droit de la Famille »
- ❖ « Droit du Patrimoine »
- ❖ « Droit des Successions et Donations »

OU

- justifiant d'une expérience et d'une formation professionnelle en lien avec le contenu et les objectifs de la formation.

Formateurs :

- Praticiens (magistrats, avocats, notaires, huissiers, experts judiciaires, sociétés spécialisées dans l'assurance vie, banquiers, experts comptables, conservateurs des hypothèques, etc.)
- Universitaires spécialistes de la liquidation des régimes matrimoniaux et des successions.
- Membres de l'association ANAMJ
- etc.

Suivi :

Formation organisée par l'association en partenariat avec le C.R.F.P.A de Poitiers, faisant l'objet d'un contrôle de son suivi effectif.

Formation validée au titre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats et permettant de devenir membre de l'Association Nationale des Avocats Exerçant un Mandat Judiciaire.

Conditions d'inscription :

Séminaire limité à **50 participants**.

Calendrier de la formation :

Formation de **80 heures** se déroulant sur deux semaines complètes

- la 1^{ème} semaine du 5 au 9 juillet 2010.
- la 2^{ème} semaine du 10 au 14 janvier 2011.

Lieu de la formation :

Sur le site du **Futuroscope**, donc à proximité de Poitiers, dans le complexe du Novotel (3 étoiles), (voir : www.novotel-futuroscope.biz/ (Le Futuroscope est également desservi par TGV).

Coût de la formation:

Mille neuf cent euros (1900 €) les deux sessions soit 950 euros par semaine.

Ce prix comprend uniquement la formation et ses supports.

Il ne comprend pas la nécessité de déjeuner sur place (formule « affaires » dans l'espace restaurant dédié, pauses café, thé, viennoiseries, matin et après midi et à participer aux frais annexes à régler directement à l'hôtel soit 45 € TTC par jour et par inscrit).

Les participants réserveront l'hotel de leur choix étant précisé que le Novotel propose un tarif préférentiel aux inscrits à la formation de 85 euros TTC par nuit (chambre single et petit déjeuner inclus) et que des conditions très favorables sont faites aux accompagnants (se recommander de la formation auprès de madame CHERBEIX au Novotel).

*Cette formation est proposée par l'ANAMJ en partenariat avec le Centre
Régional de Formation Professionnelle des Avocats de Poitiers*

Contacts et renseignements :

*Me Emmanuel GIROIRE REVALIER- Président de l' ANAMJ
15 Rue Boncenne 86000 POITIERS 05 49 41 46 46*

Courriel : anamj@orange.fr

Voir également

<http://www.anamj.org/>

ou

*Madame VANDEVILLE - Chargé formation ECOA (école du centre ouest des avocats)
9, Boulevard du Grand Cerf 86000 POITIERS
Tel : 05.49.88.22.11 - Fax : 05.49.52.23.26 **OU***

Devenir un professionnel qualifié

BULLETIN D'INSCRIPTION SESSION JUILLET 2009

Nom, prénom :

Règle la session de formation de professionnel qualifié organisée par l' ANAMJ en partenariat avec le CRFPA de Poitiers et joint un chèque de huit cent euros (800€) à titre d'arrhes pour la 1^{ère} session.

Fait à

Signature

Le

Bulletin d'inscription ci-dessus, lettre exposant l'expérience professionnelle et chèque de 800 euros à l'ordre de ECOA CRFPA Poitiers

à adresser à :

Me Emmanuel GIROIRE REVALIER, Président de l'ANAMJ, 15 rue Boncenne,
86000 POITIERS.